Cinquante cinquième année. - N ° 220 A Jeudi 11 et vendredi 12 novembre 2021

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1206

52 – HAUTE-MARNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHAUMONT

Ventes et cessions

439 546 698 RCS Chaumont.
FB SOFTWARE.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 18000.00 EUR.
Adresse : 40bis, Rue Faraday, 52000 Chaumont.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 3 novembre 2021, la société FB SOFTWARE, société à responsabilité limitée au capital de 18 000 euros, dont le siège social est situé 40 Bis Rue Faraday, 52 000 CHAUMONT, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Chaumont sous le numéro 439 546 698, et la société KP1, société par actions simplifiée au capital de 24 583 860 euros, dont le siège social est situé 135 avenue Pierre Semard, Min Bâtiment D, 84000 AVIGNON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Avignon sous le numéro 976 320 309, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société FB SOFTWARE par la société KP1. La société FB SOFTWARE ferait apport à la société KP1 de la totalité de son actif, soit 116 484,10 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 103 358,51 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 13 125,59 euros. La société KP1 détenant la totalité des 500 parts sociales composant le capital social de la société FB SOFTWARE, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. Il résulterait de l'annulation des parts sociales de la société FB SOFTWARE détenues par la société KP1 un mali de fusion de 186 874,41 euros. La fusion prendrait effet rétroactivement le 1er janvier 2021, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société FB SOFTWARE depuis le 1er janvier 2021 jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société KP1. La fusion sera réalisée le 31 décembre 2021. La société FB SOFTWARE sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Conformément à l'article L 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé : - au greffe du Tribunal de commerce de CHAUMONT pour la société FB SOFTWARE en date du 4 novembre 2021, - au greffe du Tribunal de commerce d'AVIGNON pour la société KP1 en date du 4 novembre 2021. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent..